Sujet : [INTERNET] RE: transmission de l'avis tacite de l'autorité environnementale sur

projet d'autorisation environnementale

De: Fabien COUTAND <fabienc@palamy.com>

Date: 15/03/2024 16:57

Pour: PERAL Celine PREF49 < celine.peral@maine-et-loire.gouv.fr>

Bonjour madame PERAL,

J'accuse réception de votre mail concernant cet avis tacite de l'autorité environnementale concernant notre demande de dossier d'autorisation sur le site du May Sur Evre.

A bientôt

cordialement

Fabien COUTAND

Responsable Industriel







31 rue david d'Angers 49122 Le May Sur Evre

Ligne directe: 02 41 63 69 25



De: PERAL Celine PREF49 <celine.peral@maine-et-loire.gouv.fr>

Envoyé: jeudi 14 mars 2024 12:05

À: Fabien COUTAND <fabienc@palamy.com>

Objet : transmission de l'avis tacite de l'autorité environnementale sur projet d'autorisation environnementale

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'avis tacite de l'Autorité Environnementale formulé sur votre projet d'augmentation des capacités de production et de stockage de films plastique pour votre installation située au May-sur-Evre.

Vous voudrez bien m'adresser dans les meilleurs délais et par retour de mail, un courrier accusant réception de cet avis tacite de l'Autorité Environnementale, qui n'a pas formulé d'observation sur votre demande d'autorisation environnementale, dans le délai réglementaire échu le 04/03/2024.

En vous remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire.

Cordialement.

NB: Cette transmission peut faire l'objet d'un envoi postal sur demande

Céline PÉRAL

Bureau des procédures environnementales et foncières

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9

Tél: 02 41 81 81 63

Mél : celine.peral@maine-et-loire.gouv.fr



Direction de l'interministérialité et du développement durable





